



# LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC

Association sans but lucratif

N° d'entreprise : 443097681

Siège social : Avenue de Marathon, 1 1020 Bruxelles.

Renaix, le 31 juillet 2006

Objet : **Cotisation 2007**

Mesdames, Messieurs les Dirigeants des cercles de tir,  
Merci d'informer vos membres de ce qui suit.

Les articles 41 et 49 des statuts LFBTA modifiés, acceptés par l'assemblée générale le 18 février 2006, déterminent l'année sportive (01-10 au 30-09), l'année sociale/comptable (01-01 au 31-12) et la période des transferts (01-09 au 30-09) de notre association.

Pour rappel, ces modifications permettent de résoudre certaines difficultés engendrées par l'ancienne version des statuts.

A savoir :

- permettre la tenue dans la légalité des assemblées générales statutaires, soit collecter les noms des mandataires des cercles en temps et heure pour permettre leur convocation un mois avant les assemblées.
- éviter les archers qui se qualifient au nom d'un cercle et participent aux championnats en salle pour le compte d'un autre cercle,
- permettre aux nouveaux membres de fin d'année (retour des vacances) d'être réellement couvert par la RC sportive, soit l'application de la close particulière qui anticipe de trois mois avant la date d'affiliation la couverture de l'archer.
- permettre aux nouveaux membres de participer s'ils le souhaitent, aux compétitions en salle dès leur affiliation.

CETTE ANNEE, ANNEE DE TRANSITION, le conseil d'administration demande aux membres de renouveler la cotisation LFBTA pour le 30 septembre 2006, fin de la période des transferts.

LA COTISATION DEMANDEE, PERCUE POUR COUVRIR L'ANNEE SPORTIVE 2006-2007 (soit du 01-10-2006 au 30-09-2007) intègre (pour cette période) la couverture de l'assurance « RC Sportive » et ouvre les portes pour toutes participations aux compétitions en salle 2006-2007 et extérieures 2007, la vignette de l'année 2007 collée sur le passeport de tir fera foi.

*Le montant à versé est fonction de votre situation :*

**- je renouvelle mon affiliation : je paie 18€ pour compléter les trois mois déjà payés en décembre 2006.**

**- je suis nouveau membre : je paie 24€ pour 2006-2007.**



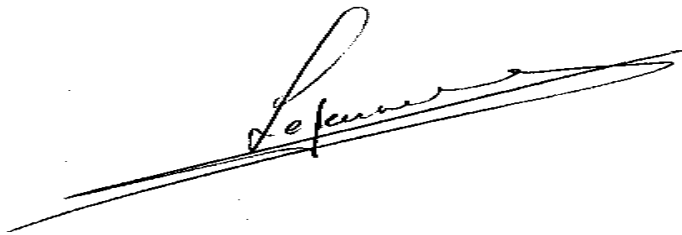
LEJEUNE Léon  
**Secrétaire général**  
Gefusileerdenlaan, 21, Boulevard des Fusillés  
RONSE 9600 RENAIX  
Tel / Fax : 055 21 50 96 GSM : 0496 452 496  
Courriel : [secretairegeneral@lfbta.be](mailto:secretairegeneral@lfbta.be)



UN TABLEAU ILLUSTRANT LES COTISATIONS ET LES PERIODES PERMETTANT L'ACCES AUX COMPETITIONS AINSI QUE LA COUVERTURE D'ASSURANCE, EST JOINT A LA PRESENTE. IL PRESENTE L'ANNEE DE TRANSITION 2007 ET L'ANNEE 2008 ETC. ....

Ces décisions seront reprises dans le texte en réécriture du Règlement d'Ordre Intérieur ainsi que dans celui du Règlement de Sport et Tir.

Au nom du conseil d'administration



Léon Lejeune  
Secrétaire général



## Paiement des cotisations exercices 2007-2008 et suivants

| Périodes couvertes |  |  |  |               |  |  |  |                            |  |  |  |
|--------------------|--|--|--|---------------|--|--|--|----------------------------|--|--|--|
| exercice2006       |  |  |  | exercice 2007 |  |  |  | exercices 2008 et suivants |  |  |  |
|                    |  |  |  |               |  |  |  |                            |  |  |  |

### ANCIENS MEMBRES qui renouvellent leur affiliation

#### Exercice 2006 ( pour mémoire )

montant payé      déc.-05

24

accès aux compétitions

couverture assurance

#### Exercice 2007 ( transition )

date de paiement      sept.-06

montant à payer      18

accès aux compétitions

couverture assurance

#### Exercice 2008 et suivants

date de paiement      sept.-07

montant à payer      24

périodes couvertes

compétition

assurance

accès aux compétitions

couverture assurance

### NOUVEAUX MEMBRES

#### Exercice 2007 ( transition )

date de paiement      sept.-06

montant à payer      24

janv.-07

18

accès aux compétitions

couverture assurance

accès aux compétitions

couverture assurance

correspond aux 3 mois de bonus accordés par Ethias à tous les nouveaux membres LFBTA

#### Exercice 2008 et suivants

date de paiement      sep 07- sep 08

montant à payer      24

accès aux compétitions

couverture assurance

**LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC  
DEMANDE DE TRANSFERT en 2006 pour 2007**

Le présent document est à transmettre au secrétariat de la LFBTA par l'archer demandeur durant la période de transfert, du 01 au 30 septembre.

**A compléter par le membre qui demande le transfert**

Je soussigné : .....

Affilié au cercle de tir : ..... N° \_\_\_\_\_ sigle \_\_\_\_\_

Sous le matricule \_\_\_\_\_ déclare être en ordre vis-à-vis de ce cercle et de la LFBTA.

Date \_\_\_\_\_ Signature

**A compléter par un membre du Comité du cercle de tir de départ**

Je soussigné : .....

Responsable du cercle de tir \_\_\_\_\_ agissant en qualité de ..... déclare

L'archer sus – mentionné : **est / n'est pas** en ordre vis-à-vis du cercle et de la LFBTA et déclare **accepter / refusé** son transfert pour les motifs suivants .....

.....

Date \_\_\_\_\_ Signature

**A compléter par un membre du Comité du cercle de tir d'arrivée**

Je soussigné : .....

Agissant en qualité de ..... du cercle de tir N° \_\_\_\_\_ sigle \_\_\_\_\_

Déclare **accepter** le transfert de l'archer sus – mentionné

Date \_\_\_\_\_ Signature

**COMITE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES**

En sa séance du \_\_\_\_\_ le comité d'accueil des nouveaux membres a

pris acte de la demande de transfert de l'archer .....

matricule \_\_\_\_\_ et a **accepte / refusé** le transfert :

motifs : .....

.....

SCEAU LFBTA

Date \_\_\_\_\_ Signature